

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2375

5 décembre 2009

SOMMAIRE

8CS Holdings S.à r.l.	113968	Iberint Holding S.A.	113958
Accessible Luxury Holdings 1 S.A.	113997	International Horse Trading S.A.	113958
agri.capital Group S.A.	113967	International Toys S.A.	113995
All-Sport International Holding S.A.	113957	Jean Arendt et Fils SA	113977
Assurisk	113994	Jean Maret S.A.	113963
BD Consulting S.à r.l.	113992	Kalan Capital Ship Owning S.à.r.l.	113983
Belpport Holdings S.à r.l.	113995	Karibou S.A.	113955
Café Um Bur S.à r.l.	113999	L.C.P. SCI	114000
Calgis Invest S.A.	113956	Lingupedia Investments S. à r. l.	113980
Chiny Investments S.A.	114000	LuxCo 101 S.à r.l.	113968
CI-ERRE LUX S.A.	113999	Luxdisc S.à r.l.	113962
Compagnie de Gestion Foncière S.A. ...	113966	Lux International Strategy	113954
Démolitions M & H S.à r.l.	113978	Lux International Strategy	113955
ECF Edinburgh Car Parc HoldCo S.à r.l.	113963	Mauna International S.à.r.l.	113966
ECF Edinburgh Car Parc HoldCo S.à r.l.	113965	Menuiserie Reckinger s.à r.l.	113958
ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l.	113963	Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l.	113994
Elektro Born & Meyer Sàrl	113963	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.	113997
Ento S. à r.l.	113995	Odelux	113982
Equitherm S.à.r.l.	113967	Pareta S.A.	113998
Euro Global Select SICAV	113991	Pierre & Nature Luxembourg	113958
EVERTON (Soparfi) G.m.b.H.	113979	Poseidon Investments S.A.	113959
F.A.M. Fund	113956	Pro Consul S.A.	113978
F.A.M. Personal Fund	113954	Prospérité S.à r.l.	113965
Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A.	113966	Rifferton Investments S.A.	113959
Fishing Eastern SA	113963	Sabemaf Luxembourg S.A.	113967
Forteg S.A.	113962	Sicar S.A.	113957
Frazil S.A.	113957	Sogelife S.A.	113991
Gexcom SA	113962	Tropique S.A.	113962
GIP U&C S.à r.l.	113998	Vicky Invest S.A.	113983
Gosth S.A.	113999	Wyeth Whitehall Sà r.l.	113984
Helma Lux S.A.	113965	Xenophon S.à r.l.	113978

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

An

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the sub-fund Income SRI will be held at the address of the Company the *18 December 2009* at 10.00 a.m. in order for them to consider and vote the following resolution:

Agenda:

To merge the Lux International Strategy - Prudent SRI (the "Prudent SRI") into the Income SRI to be renamed Lux International Strategy - Serenity (the "Serenity") on 24 December 2009 (the "Effective Date") and to issue to the shareholders of the Prudent SRI a number of shares of the same class of shares of the Income SRI to be renamed Serenity that results from the exchange ratio based on the net asset value per share of the Income SRI to be renamed Serenity calculated at the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the Prudent SRI at the Effective Date.

The resolution can be adopted by the simple majority of shares represented and cast and can be held without quorum of presence.

In order to vote at the meeting:

- the shareholders can be personally present or be represented by a duly appointed proxy holder or vote by ballot paper

- the shareholders that cannot be present at the meeting are invited to send a duly completed proxy form or ballot paper to the Company at the addressed mentioned here below or to the fax number fax +352 47 67 45 44 before 16 December 2009. The proxy forms and ballot papers will be sent to the registered shareholders along with this convening notice and can be obtained at the following:

Address of the Company

5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

Every shareholder who wishes to participate in person to the extraordinary general meeting should contact CACEIS Bank Luxembourg. (attn. Mrs. Katja KIEFFER - phone 00.352.47.67.55.44 - fax 00.352.47.67.45.44)

Référence de publication: 2009145636/755/32.

F.A.M. Personal Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.628.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société F.A.M. Personal Fund (en liquidation) qui s'est tenue le 26 novembre 2009 n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour étant donné que le quorum de présence requis n'a pas été atteint, les actionnaires sont invités à assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société, le *14 décembre 2009* à 15.00 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du conseil d'administration et décharge des administrateurs pour l'exercice de leur mandat prenant fin à la date de la mise en liquidation ;
2. Présentation et approbation des comptes audités pour la période entre le 1^{er} octobre 2008 et le 6 juillet 2009;
3. Présentation des comptes de liquidation, des rapports du liquidateur ainsi que du réviseur d'entreprises sur la liquidation;
4. Acceptation des comptes de liquidation et décharge au liquidateur pour l'exercice de son mandat;
5. Clôture de la liquidation de la Société;
6. Désignation de l'endroit de conservation des livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans au moins;
7. Mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés dont la remise n'aurait pu leur être faite;
8. Divers.

Aucun quorum de présence n'est requis pour cette assemblée. Les résolutions à l'ordre du jour seront adoptées si elles réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans un souci d'organisation de cette assemblée, les actionnaires sont invités à faire connaître leur intention de prendre part à celle-ci deux jours francs au moins qu'elle soit tenue. Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur justification de leur identité.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister à ces Assemblées peuvent librement se faire représenter en renvoyant la procuration dont le formulaire est disponible sur demande au siège social de la Société. Les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées au plus tard le 11 décembre 2009 à 14.00 heures par fax au +352 42.42.65.00 suivi de l'original par courrier à l'adresse du siège social de la Société.

Les comptes audités de F.A.M. Personal Fund (en liquidation) pour la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 6 juillet 2009 ainsi que le projet des comptes de liquidation, des rapports du liquidateur et du réviseur d'entreprises sont disponibles au siège social de la Société.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2009147419/755/37.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

An

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the sub-fund Balanced SRI will be held at the address of the Company the 18 December 2009 at 10 a.m. in order for them to consider and vote the following resolution:

Agenda:

To merge the Lux International Strategy - Growth SRI (the "Growth SRI") into the Balanced SRI to be renamed Lux International Strategy - Active Management (the "Active Management") on 24 December 2009 (the "Effective Date") and to issue to the shareholders of the Growth SRI a number of shares of the same class of shares of the Balanced SRI to be renamed Active Management that results from the exchange ratio based on the net asset value per share of the Balanced SRI to be renamed Active Management calculated at the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the Growth SRI at the Effective Date.

The resolution can be adopted by the simple majority of shares represented and cast and can be held without quorum of presence.

In order to vote at the meeting:

- the shareholders can be personally present or be represented by a duly appointed proxy holder or vote by ballot paper

- the shareholders that cannot be present at the meeting are invited to send a duly completed proxy form or ballot paper to the Company at the address mentioned herebelow or to the fax number fax +352 47 67 45 44 before 16 December 2009. The proxy forms and ballot papers will be sent to the registered shareholders along with this convening notice and can be obtained at the following:

Address of the Company

5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

Every shareholder who wishes to participate in person to the extraordinary general meeting should contact CACEIS Bank Luxembourg. (attn. Mrs. Katja KIEFFER - phone 00.352.47.67.55.44 - fax 00.352.47.67.45.44)

Référence de publication: 2009145638/755/32.

Karibou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.443.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on December 14, 2009 at 10.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at June 30, 2009 an allotment of results.

3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending June 30, 2009.
4. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2009147413/1023/16.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.839.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

POSTPONED ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *December 15, 2009* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009146320/795/15.

F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.491.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société F.A.M. Fund (en liquidation) qui s'est tenue le 26 novembre 2009 n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour étant donné que le quorum de présence requis n'a pas été atteint, les actionnaires sont invités à assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société, le *14 décembre 2009* à 14.30 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du conseil d'administration et décharge des administrateurs pour l'exercice de leur mandat prenant fin à la date de la mise en liquidation;
2. Présentation et approbation des comptes audités pour la période entre le 1^{er} octobre 2008 et le 20 juillet 2009;
3. Présentation des comptes de liquidation et du rapport du liquidateur;
4. Présentation et approbation de la cession à un tiers identifié par le liquidateur et par la banque dépositaire pour un montant total de EUR 100,- des titres illiquides ACT ANGLO IRISH BANK (code ISIN IE00B06H8J93) et PRV AMERICAN HOME MORTF CUM RED A 9,75 (code ISIN US02660R2067), valorisés à zéro, dans lesquels le compartiment F.A.M. FUND - Fundamental Investments a investi. Toutes les informations portées à la connaissance du liquidateur concernant ces 2 titres.
5. Approbation des comptes de liquidation;
6. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises à la liquidation;
7. Décharge au liquidateur pour l'exercice de son mandat;
8. Clôture de la liquidation de la Société;
9. Désignation de l'endroit de conservation des livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans au moins;
10. Mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés dont la remise n'aurait pu leur être faite;
11. Divers.

Aucun quorum de présence n'est requis pour cette assemblée. Les résolutions à l'ordre du jour seront adoptées si elles réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans un souci d'organisation de cette assemblée, les actionnaires sont invités à faire connaître leur intention de prendre part à celle-ci deux jours francs au moins qu'elle soit tenue. Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur justification de leur identité.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister à ces Assemblées peuvent librement se faire représenter en renvoyant la procuration dont le formulaire est disponible sur demande au siège social de la Société. Les procurations dûment

complétées et signées doivent être envoyées au plus tard le 11 décembre 2009 à 14.00 heures par fax au +352 42.42.65.00 suivi de l'original par courrier à l'adresse du siège social de la Société.

Les comptes audités de F.A.M. Fund (en liquidation) pour la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 20 juillet 2009 ainsi que le projet des comptes de liquidation, des rapports du liquidateur et du réviseur d'entreprises sont disponibles au siège social de la Société.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2009147423/755/43.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.908.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 décembre 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009146325/795/15.

All-Sport International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.673.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 décembre 2009* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009146337/795/16.

Sicar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 18.145.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le lundi le *14 décembre 2009* à 16.00 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2008 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009146342/3560/15.

Iberint Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.857.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 décembre 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009146350/795/15.

Menuiserie Reckinger s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 24, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009072231/14.

(090085508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

International Horse Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009072232/14.

(090085511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pierre & Nature Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 107.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2009072233/14.

(090085514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Poseidon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.990.

Rifferton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.118.

—
PROJET DE FUSION

Etabli en date du 27 novembre 2009 par,

1. Poseidon Investments S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.990 (ci-après la "Société Absorbante"),

et

2. Rifferton Investments S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.118 (ci-après la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés"),

Ayant constaté que:

(A) Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée entendent proposer aux actionnaires des deux Sociétés de fusionner les deux Sociétés précitées, par l'absorption par Poseidon Investments S.A. de Rifferton Investments S.A. Dans le cadre de cette fusion, Rifferton Investments S.A. apportera l'ensemble de ses actifs et passifs à Poseidon Investments S.A. et sera dissoute sans liquidation par l'effet de la fusion.

(B) La fusion de Rifferton Investments S.A. et de Poseidon Investments S.A. est dictée par des considérations de réorganisation du groupe auquel appartiennent les Sociétés et apparaît comme étant la solution la plus appropriée et efficace, sans affecter l'administration des activités de l'entièreté du groupe.

ONT ENSUITE CONVENU CE QUI SUIVIT:

1. Date d'effet de la fusion. La fusion prendra effet au jour de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée (la "Date d'Effet"). Pour les besoins fiscaux et comptables, la fusion est considérée avoir pris effet au 1^{er} décembre 2009.

2. Rapport d'échange des actions. Le rapport d'échange pour déterminer le nombre d'actions à allouer aux actionnaires actuels de la Société Absorbée pour les actions détenues par eux dans le capital social de la Société Absorbée, est établi comme suit: dix (10) actions de la société Absorbée donneront droit à une (1) action de la Société Absorbante.

Le ratio d'échange est calculé sur la base de la valeur comptable de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, les Sociétés ayant une structure du capital et les investissements similaires.

Toutes les actions à émettre dans le cadre de la fusion seront au porteur.

3. Modalités de remise des actions de la Société Absorbante. Les actionnaires de la Société Absorbée pourront présenter leurs certificats d'action au porteur à la Société Absorbante à partir de la Date d'Effet pour être échangés contre des certificats d'action de la Société Absorbante.

4. Annulation. Les actions émises par la Société Absorbée seront annulées à la Date d'Effet et la Société Absorbée cessera d'exister à cette date.

5. Date à partir de laquelle les actions devront être émises par la Société Absorbante et donneront le droit de participer aux bénéfices. A partir de la Date d'Effet, les actions nouvellement émises de la Société Absorbante seront traitées pari passu avec les actions déjà existantes de la Société Absorbante.

6. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées d'un point de vue fiscal et comptable comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante. D'un point de vue fiscal et comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} décembre 2009.

7. Les droits assurés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard. La Société Absorbante n'a pas émis d'actions conférant des droits spéciaux à ses actionnaires. A côté des actions émises par la Société Absorbante, il n'y a pas d'autres titres émis par la Société Absorbante.

8. Avantages particuliers attribués aux réviseurs d'entreprises, aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. Aucun avantage particulier n'est attribué aux réviseurs d'entreprises, aux membres des conseils d'administration et aux commissaires aux comptes des Sociétés.

Le présent projet, ainsi que les comptes annuels et les rapports du conseil d'administration de la Société Absorbée pour les exercices fiscaux des trois dernières années et les comptes annuels et les rapports du conseil d'administration de la Société Absorbante pour les exercices fiscaux des trois dernières années pourront être consultés à leur siège social respectif à partir du 27 novembre 2009 et des copies pourront être obtenues sur demande, sans frais.

9. Documents sociaux. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant 5 ans au siège social de la Société Absorbante.

10. Formalités. La Société Absorbante s'engage à:

- effectuer toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- faire son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuer toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

11. Remise des documents. A la Date d'Effet de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et tout autre document comptable, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

12. Frais et droits. Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Les conseils d'administration respectifs des Sociétés ont pris acte et ont approuvé le présent projet de fusion et il est proposé aux actionnaires de la Société Absorbée d'approuver le présent projet de fusion par une assemblée générale extraordinaire ayant lieu devant un notaire du Luxembourg au plus tôt un mois après la publication du présent projet de fusion dans le Mémorial C. Le projet de fusion ne sera pas approuvé par une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante en application de l'article 264 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Poseidon Investments S.A. / Rifferton Investments S.A.

M. Marc Liesch / Mme Claudine Jander / M. Marc Liesch / Mme Claudine Jander

TERMS OF MERGER

Dated November 27, 2009

between

1. Poseidon Investments S.A., a société anonyme, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 109 990 (hereafter the "Absorbing Company"),

and

2. Rifferton Investments S.A., a société anonyme, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 109.118 (hereafter the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Companies"),

WHEREAS

(A) The board of directors of the Absorbing Company and the board of directors of the Absorbed Company have agreed to propose to the shareholders of both Companies to merge the prementioned companies, by absorption of Rifferton Investments S.A. by Poseidon Investments S.A. By the merger, Rifferton Investments S.A. transfers of all its assets and liabilities into Poseidon Investments S.A. and will be dissolved without liquidation by the effect of merger.

(B) The merger of Rifferton Investments S.A. into Poseidon Investments S.A. aims at the reorganisation of the group to which the Companies belong to streamline the management and enhance results and constitutes the most appropriate and effective solution for this purpose by which the management of the activities of the whole group is not affected.

HAVE AGREED AS FOLLOWS:

1. Date of effect of the merger. The merger shall take effect on the day of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbed Company (the "Date of Effect"), but for accounting and tax purposes the merger shall become effective by the opening of business of 1st December 2009.

2. Exchange ratio of the shares. The exchange ratio in order to determine the number of shares to be allocated to the current shareholders of the Absorbed Company in exchange of the shares detained by the shareholders in the Absorbed Company, is calculated as follows: ten (10) shares of the Absorbed Company shall give the right to one (1) share of the Absorbing Company

The exchange ratio has been calculated on the basis of the net book value of the Absorbing Company and the Absorbed Company, which have a similar capital structure and similar investments.

All shares to be issued by the Absorbing Company shall be in bearer form.

3. Terms for delivery of the shares of the Absorbing Company. The shareholders of the Absorbed Company may present their bearer certificates to the Absorbing Company as from the Date of Effect to be exchanged for bearer share certificates of the Absorbing Company.

4. Cancellation. The shares issued by the Absorbed Company will be cancelled at the Date of Effect and the Absorbed Company shall cease to exist as from that date.

5. The date as from which the shares in the Absorbing Company shall be reallocated and carry the right to participate in the profits. As from the Date of Effect, the newly issued shares of the Absorbing Company shall be treated *pari passu* with the already existing shares of the Absorbing Company.

6. The date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbed Company. All operations of the Absorbed Company shall be treated as having been executed on behalf of the Absorbing Company for tax and accounting purposes as from the opening of business of 1st December 2009.

7. The rights conferred by the Absorbing Company to members having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them. The Absorbing Company has not issued shares conferring special rights to its shareholders. Apart from the shares issued by the Absorbing Company, there are no other securities issued by the Absorbing Company.

8. Any special advantages granted to the auditors and to the members of the board of directors. No special advantages are granted to the auditors and the members of the management bodies of the Companies.

The present terms, as well as the annual accounts and the reports of the management bodies of the Absorbed Company for the last three tax years and the annual accounts and the reports of the board of directors of the Absorbing Company for the last three tax years shall be on file for consultation at the respective registered office as from November 27 2009 and copies may be obtained on demand and without any costs.

9. Corporate documentation. Corporate documentation of the Absorbed Company will be kept for a period of 5 years at the registered office of the Absorbing Company.

10. Formalities. The Absorbing Company agrees to:

- perform all legal formalities of publication in relation to contributions made in the context of the merger;
- take care of all necessary filings and formalities with any authority to register under its name any asset so contributed;
- perform all formalities necessary in order to ensure that the transfer of title of all assets is duly registered and perfected.

11. Delivery of corporate documents. At the Date of Effect of the merger, the Absorbed Company shall deliver to the Absorbing Company the originals of all constitutive documents and amendments thereto as well as the books of accounts and any other document in relation with the accounts, titles of property or deeds proving title to property in relation with all the assets, documentation evidencing any transactions made in the past, securities, as well as all contracts (credit, labour, trust agreements and any other), archives, items and other documentation related to all elements of the contributed assets.

12. Expenses and fees. The Absorbing Company shall be liable for all expenses and fees due in the context of the merger.

The respective boards of directors of the Companies have acknowledged and approved these terms of merger and it is proposed to the shareholders of the Absorbed Company to approve these terms of merger by an extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbed Company which takes place before a Luxembourg notary at the earliest one month after the publication of the present terms of merger in the National Gazette Memorial C. The draft terms of merger will not be approved by an extraordinary shareholder meeting of the Absorbing Company by application of article 264 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Poseidon Investments S.A. / Rifferton Investments S.A.

M. Marc Liesch / Mme Claudine Jander / M. Marc Liesch / Mme Claudine Jander

Référence de publication: 2009149746/154.

(090185180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gexcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, Strawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009072234/14.

(090085515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Forteg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 120.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009072235/14.

(090085517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Luxdisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009072236/14.

(090085520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Tropique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 113.229.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TROPIQUE SA

Signature

Référence de publication: 2009072238/12.

(090085242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Elektro Born & Meyer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 122.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2009072237/14.

(090085522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Jean Maret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 70, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 35.624.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072239/10.

(090085104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fishing Eastern SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.697.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.
HORetCOM + SA
26, rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009072241/14.

(090085756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**ECF Edinburgh Car Parc HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 148.688.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

CS European Commercial No. 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12,500, with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue CM. Spoo, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 135.353,

here represented by Maître Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated 26th November 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CS European Commercial No. 1 S.à r.l. is the sole member of ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12,500, with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue CM. Spoo, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.688 (the "Company"), incorporated by a notarial deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 10 October 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2156 of 4th November 2009; and

- that the sole member has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member RESOLVES to change the name of the Company "ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l." and to replace it by the name "ECF Edinburgh Car Park HoldCo S.à r.l."

Second resolution

The sole member RESOLVES to amend the article 1 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists hereby a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ECF Edinburgh Car Park HoldCo S.à r.l. (hereafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

CS European Commercial No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue CM. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.353,

ici représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

que CS European Commercial No. 1 S.à r.l., est l'unique associée de ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de ERU 12.500, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.688 (la "Société"), constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx en date du 10 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2156 du 4 novembre 2009, et

qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société "ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l." et de la remplacer par la dénomination "ECF Edinburgh Car Park HoldCo S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique DECIDE de modifier l'article 1 des Statuts de la Société dont la rédaction devient:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECF Edinburgh Car Park HoldCo S.à r.l. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante lui a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51027. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009149077/85.

(090184386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Helma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 125.913.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

HORetCOM + SA

26, rue Marguerite de Brabant

L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009072242/14.

(090085759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ECF Edinburgh Car Parc HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Henri Hellinckx.

Référence de publication: 2009149079/11.

(090184390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Prosperité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 63.305.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 09.11.2009 de la société PROSPERITE S.à.r.l. il a été décidé ce qui suit:

1. Remplacement de Madame Vasilesou Svetlan, gérante avec effet immédiat et remplacement par:

- Monsieur Sergo GRIGORIAN né le 15.01.1961 à Moscou et domicilié 1, Tverskaya-Yamskaya 20/69, 125047 Moscou, Russie, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145307/13.

(090176040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.810.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 19 septembre 2007 entre:
Société domiciliée: COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 73.810

Et

Domiciliaire: TASL PSF S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 94.933

a pris fin avec effet au 24 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073452/17.

(090087102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009

Les sociétés FMS SERVICES S.A dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A. dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ainsi que Monsieur Norbert SCHMITZ, demeurant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont-Saint-Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Le mandat de Commissaire aux comptes de la société H.R.T. REVISION S.A. est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Pour la société

FINANCIERE EUROPEENNE DE CAPITALISATION S.A., dite FEC S.A.

Référence de publication: 2009144828/19.

(090175506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Mauna International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.587.

Suite à sa migration des Antilles néerlandaises au Grand-Duché de Luxembourg, Mapua Investment Holding Company N.V., l'associé unique de la Société, est désormais une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination Mapua Investment Holding Company S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.873

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009145287/17.

(090176395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Equitherm S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.288.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 novembre 2009 que:

- 90 parts sociales détenues par SAG Industries SA. ayant son siège social au 47, Grand-rue, L1661 Luxembourg sont cédées à Monsieur Christophe Mignani, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 47, Grand-rue.

- 10 parts sociales détenues par Monsieur Pierre Charlier, demeurant 4, rue Bouillon, B-6820 Florenville en Belgique sont cédées à Monsieur Christophe Mignani, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 47, Grand-rue.

- Révocation de monsieur Pierre Charlier, demeurant 4, rue Bouillon, B-6820 Florenville en Belgique de son poste de Gérant de la société avec effet immédiat.

- Nomination de monsieur Luc Maitrejean, responsable de service ingénieur, demeurant 45, rue Saint Rock, B-3760 Virton au poste de nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour un mandat à durée indéterminée. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Pour EQUITHERM Sàrl

Référence de publication: 2009144829/20.

(090175470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Suite aux résolutions du Conseil de Surveillance tenu au siège social en date du 1^{er} novembre 2009 de la société agri.capital Group S.A., la décision suivante a été prise:

- Nomination du membre du conseil du directoire suivant en date du 1^{er} novembre 2009

Monsieur Anton Daubner, né le 1^{er} février 1963 à Dietfurt, Allemagne, demeurant au Amsterdamer Weg 76, 44269 Dortmund, Allemagne, en qualité de membre du directoire de catégorie A de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2012.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil du directoire de la Société est comme suit:

- Monsieur Robert van't Hoeft, membre de catégorie B
- Monsieur Marco Dijkerman, membre de catégorie B
- Monsieur Bernd Hugenroth, membre de catégorie A
- Monsieur Martin Löffler, membre de catégorie A
- Monsieur Anton Daubner, membre de catégorie A

agri.capital Group S.A.

M. Robert van't Hoeft

Membre du directoire

Référence de publication: 2009145220/22.

(090176507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Sabemaf Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 56.252.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 11/05/2009

Transfert de siège

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège de la société du 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, au 17, rue des Ardennes, L-1133 Luxembourg, avec effet au 11 mai 2009.

Référence de publication: 2009145402/11.

(090176439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**8CS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 101 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.710.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of October.
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

8CS Investments LP, an English limited partnership, having its registered office at 125, London Wall, London, EC2Y 5 AY, with registration number LP13662, acting through its general partner, 8CS Investments (GP) Limited (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on October 29, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated October 26, 2009, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, 8CS Investments LP, prenamed, is the sole actual shareholder of LUXCO 101 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 6, 2009, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;
- that the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert the share capital of the Company from EURO (EUR) into British Pounds (GBP), at an exchange rate applicable on the 29th day of October, 2009, i.e. zero point eight nine seven five British Pound (GBP 0.8975), for one euro (1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into eleven thousand two hundred nineteen British Pounds (11,219 GBP) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of company into "8CS Holdings S.à r.l.".

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend the object of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);
- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to restate the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Chapter I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "8CS Holdings S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad (but not in the United Kingdom) until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad (but not in the United Kingdom).

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);
- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at eleven thousand two hundred nineteen British Pounds (11,219 GBP) represented by five hundred (500) units without designation of a nominal value.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) or will be non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers seven days before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager Non-resident in the UK, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers.

All decisions, except in relation to the matters specified hereafter, shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

For such specified matters, decisions require the unanimous vote of all of the managers:

- any acquisition by the Company
- any financing/refinancing by the Company;
- any disposal of the assets of the Company;
- any decision to restructure the asset holding structure the Company or the Company's group;
- any resolution to be submitted to the shareholder regarding a change to these Articles or any other changes to the identity or constitution of the Company or a subsidiary of the Company; and
- any resolution to be submitted to the shareholder regarding a change to the managers of the Company or a subsidiary of the Company

The board of managers shall meet quarterly or as often as necessary to undertake the business of the company. Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. - General meeting of unitholders.

Art. 16. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V.- Business year - Balance sheet.

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of the same year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé (s)".

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation.

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 21. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law.

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

8CS Investments LP, une société de droit britannique, ayant son siège social à 125, London Wall, Londres, EC2Y 5 AY, enregistrée sous le numéro LP13662, (L'Associée Unique"), agissant par son associé commandité, 8CS Investments (GP) Limited, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 26 octobre 2009, dûment acceptée par la Société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, 8CS Investments LP, précitée, est la seule et unique associée de la société LUXCO 101 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 6 octobre 2009, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;
- que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) sur base d'un taux d'échange daté du 29 octobre 2009, à savoir zéro point huit neuf sept cinq Livre Sterling (GBP 0.8975) pour un Euro (EUR 1), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de onze mille deux cent dix-neuf Livres Sterling (11.219 GBP) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la société en «8CS Holdings S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte des statuts qui auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «8CS Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts .

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à onze mille deux cent dix-neuf Livres Sterling (GBP 11.219), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le RU) pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les Non-résidents au RU) ou seront des non-résidents des Etats-Unis (les US) pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les Non-résidents aux US).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour précédant le jour de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit par câble, télégramme, télex ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivalra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU ou des Non-résidents aux US.

Sauf pour certaines matières spécifiées ci-après, les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les matières pour lesquelles les décisions doivent être prises par un vote unanime de tous les gérants sont énumérées ci-dessous:

- toute acquisition faite par la Société
- tout acte de financement ou re-financement;
- toute disposition relatif aux actifs de la Société;
- toute résolution de modifier la structure qui détient les actifs de la Société ou les actifs du Groupe auquel la Société appartient;
- toute résolution devant être soumise pour approbation aux associés de la Société relatif à une modification des Statuts de la Société ou toute autre modification à l'identité ou la constitution de la Société ou une filiale de la Société ainsi que
- toute résolution devant être soumise pour approbation aux associés de la Société relatif à un changement des gérants de la Société ou d'une filiale de la Société.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution

par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et aux US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous - délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46342. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009147426/527.

(090178659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Jean Arendt et Fils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 21.402.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de Ewa Fiduciaire et Revision à Ettelbruck, extraordinairement en date du 16 novembre 2009 à 10.30 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le mandat de l'administrateur Frank ARENDT, né à Ettelbruck le 13 janvier 1962.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2015, Madame Josée Arendt, née à Malmédy (B) le 02/01/1964, demeurant à Maison 38, L - 9956 Hachiville.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2009144825/15.

(090175727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pro Consul S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.936.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société:
PRO CONSUL S.A. Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 66.936, domiciliée 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Philippe GAIN
Gérant

Référence de publication: 2009145394/12.

(090176138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Xenophon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146069/10.

(090177102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Démolitions M & H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.208.

Convention de Cession de Parts Sociales

ENTRE:

Monsieur Manuel Machado, entrepreneur, demeurant à L-7349 Heisdorf, 19, rue Henri de Stein, né à Ervoes/Valpacos (Portugal), le 2 janvier 1960,

ci-après désigné par «le cédant»,

ET:

Monsieur Gilles Henriques, directeur de travaux, demeurant à L-4824 Rodange, 7, rue des Jardins, né à Pétange, le 27 décembre 1971,

ci-après désigné par «l'acquéreur»,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIVIT:

Le cédant déclare être associé et propriétaire légitime de 52 parts sociales de la société à responsabilité limitée Démolitions M & H S.à r.l., établie et son siège social à L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.208, représentée par son ou ses gérants actuellement en fonctions.

Le cédant a marqué son accord de vendre, et l'acquéreur son accord de racheter au cédant, l'intégralité de ses parts sociales dans la prédite Démolitions M & H S.à r.l., soit 52 parts sociales représentant soit 52% du capital de la Société.

IL A DONC ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIVIT:

1. Conformément aux termes et conditions définies ci-après dans le présent contrat, le cédant accepte de transférer les 52 parts sociales précitées représentant 52% du capital de Démolitions M & H S.à r.l., à l'acquéreur.

2. Le prix de la cession que l'acquéreur réglera au cédant s'élève à 150.000,00 € (cent cinquante mille euros).

3. Le paiement se fera par chèque bancaire de la banque BGL.

La signature des présentes par les deux parties vaut quittance de réception des fonds représentant le solde du paiement au vendeur en date du même jour.

4. Le cédant s'engage à faire tout ce qui est ou pourrait s'avérer nécessaire pour remettre à l'acquéreur les parts sociales en échange du prix de la cession le jour du complet paiement du prix.

5. A dater du jour dont question ci-dessus (4) l'acquéreur portera l'entière responsabilité liée à la propriété des parts sociales et assumera les obligations qui y sont attachées.

L'acquéreur entrera de même immédiatement en jouissance de tous les droits attachés aux parts sociales, en ce inclus le bénéfice des dividendes payables dès leur proche échéance.

6. Le cédant reconnaît que ses actions sont libres de toute charge de quelque nature que ce soit, à savoir gage et nantissement.

Le cédant a donc tout pouvoir pour transférer ses actions à l'acquéreur.

7. Le cédant garantit que Démolitions M & H S.à r.l. n'a contracté aucune autre obligation ou dette, de quelque nature que ce soit autre que celles mentionnées dans son dernier bilan disponible.

Répartition des Parts Sociales suite à la Cession

Le capital social est représenté par mille deux cent cinquante parts (1.250) parts sociales désormais détenues comme suit:

Monsieur Gilles Henriques, directeur de travaux, demeurant à L-4824 Rodange, 7, rue des Jardins, né à Pétange, le 27 décembre 1971, en possède désormais 1.250 parts représentant 100% du capital de la société.

Total: mille deux cent cinquante parts (1.250) parts sociales

Fait en double exemplaire, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien à Pontpierre, le 26 mai 2009.

Signature accompagnée de la mention manuscrite suivante

«Bon pour réception du montant de 150.000 euros»

Signature/ Signature

Le cédant / L'acquéreur

Pour copie conforme

Me Regis Santini

Référence de publication: 2009145866/54.

(090176250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

EVERTON (Soparfi) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 142.234.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Andrey BUNETSKUL, né à Nicolaev oblast (Russie), le 3 décembre 1962, demeurant à Nelidovskaya str. 23, bld. 2, apt. 39, 125363 Moscou, Russie,

Devenu propriétaire de cent (100) pourcents des parts,

Ici représenté par Monsieur Benoit de BIEN, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen,

En vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Moscou le 12 octobre 2009,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "EVERTON (Soparfi) G.m.b.H.", dont le siège social est situé à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Fernand UNSEN, de résidence à Diekirch, le 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations du 29 octobre 2008, numéro 2639,

Et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.234,

Que le capital social de la société à responsabilité limitée "EVERTON (Soparfi) G.m.b.H." est de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) représenté par cent (100) parts d'une valeur de cent vingt cinq euros (125,00 EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeubles.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, constate que la société n'a plus exercé d'activité depuis le 31 décembre 2008 et décide de prononcer sa dissolution avec effet au 31 décembre 2008.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société à responsabilité limitée "EVERTON (Soparfi) G.m.b.H."

Qu'il déclare être investie de tout l'actif de la société et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: Monsieur Andrey BUNETSKUL, Nelidovskaya str. 23, bld. 2, apt. 39, 125363 Moscou (Russie).

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 1.000.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 30 octobre 2009 - WIL/2009/898 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Wiltz, le 10 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009145454/48.

(090175988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FDH INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,
2. JONQUILLE INVESTMENTS LTD, having its registered office in 2-4, arch. Makarios III Avenue, Capital Center, 9th floor, Nicosia, Cyprus,

Both here represented by Mr. Alexandre Simon, with professional address in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, By virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the current partners of LINGUPEDIA INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, incorporated by a deed of the undersigned notary, on January 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 543 of March 4, 2008.

- That the partners have taken the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the subscribed capital by an amount of EUR 200 (two hundred euro) to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) up to EUR 12,700 (twelve thousand seven hundred euro) by the issuing of eight (8) additional shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, ABUNA INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company organized under the Companies Law, Cap. 113 of the Republic of Cyprus, with its registered office at 2-4 Arch. Makarios III Avenue; Capital Center, 9th floor; Nicosia 1065, Cyprus, registered at the Companies Register of Cyprus under number 209283, here represented by Alexandre Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declare to subscribe to eight (8) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of an unquestionable and immediately payable shareholder's claim, available for the conversion into capital, against the company, to the extent of EUR 725,437.43, allocated as follows:

- EUR 200 (two hundred euro) to the share capital account, and
- EUR 725,237.43 (seven hundred twenty five thousand two hundred thirty-seven euro and forty three cents) to a share premium account.

Proof of the existence and value of the contribution:

According to a declaration of the directors of Abuna Investments Limited, dated October 23, 2009, the claim contributed has an aggregate value of EUR 725,437.43 is certain, unquestionable and immediately payable.

The said proxy and declaration, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The partners decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The issued share capital of the Company is set at twelve thousand seven hundred euro (€12,700) divided into five hundred eight (508) shares with a par value of twenty-five euro (€25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FDH INVESTMENTS S.A., ayant son siège à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,
2. JONQUILLE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à 2-4, arch. Makarios III Avenue, Capital Center, 9th floor, Nicosie, Chypre, les deux ici représentées par Monsieur Alexandre Simon, avec adresse professionnelle à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés actuels de la société "LINGUPEDIA INVESTMENTS S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 543 du 4 mars 2008.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 200 (deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.700,- (douze mille sept cents euros) par l'émission de huit (8) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, est intervenue:

ABUNA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à 2-4 Arch. Makarios III Avenue, Capital Center, 9th floor, Nicosie 1065, Chypre, enregistrée au registre du Commerce de Chypre sous le numéro 209283, ici représentée par Alexandre Simon, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire les huit (8) parts sociales et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant total de EUR 725.437,43 (sept cent vingt-cinq mille quatre cent trente-sept euros quarante-trois centimes), alloué comme suit:

- EUR 200 (deux cents euros) au capital social, et
- EUR 725,237.43 (sept cent vingt-cinq mille deux cent trente-sept euros quarante-trois centimes) au compte de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport:

Conformément à une déclaration des administrateurs de Abuna Investments Limited, datée du 23 octobre 2009, la créance apportée d'une valeur totale de EUR 725.437,43, est certaine liquide et exigible.

Lesdites procurations et déclaration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront attachées à la présente pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (12.700.- EUR) divisé en cinq cent huit (508) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIMON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45729 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147421/108.

(090178350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Odelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.687.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ODELUX SA, avec siège social à L-8351 Dahlem, 4, rue de Hivange constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1453 du 12 juin 2008, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 138.687,

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Omer COLLARD, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz., qui assure également la fonction de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée demeurant à B-Mousny. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Dahlem à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Wiltz."

2. Prolongation des mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes.

II. Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Dahlem à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Wiltz."

113983

Deuxième résolution

L'assemblée prolonge les mandats de l'administrateur unique Monsieur Thierry René Paul CAUWE (19660630 051), né le 30 juin 1966 à Etterbeek (B), marié, demeurant à L-8351 Dahlem, 4, rue de Hivange et celui de Madame Patricia DUCHAMPS, née à Aye le 2 février 1967, demeurant à B- 1330 Rixensart, 7, rue Albert Croy et cela jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: O. Collard, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 octobre 2009 - WIL/2009/884 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 6 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009147439/54.

(090178587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Kalan Capital Ship Owning S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.837.

Résolutions de l'Actionnaire

Unique adoptées en date du 11 septembre 2009

En date du 11 septembre 2009, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Haukur Hardarson, de Monsieur Thomas Reilley, de Monsieur Jeremy Lester-Swindell, de Madame Isabelle Lebbe et de Monsieur Yves Lacroix en qualité de membres du Conseil de Gérance jusqu'en 2010.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009145221/17.

(090176479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Vicky Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.403.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 novembre 2009 que:

1. Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Natale Capula, employé privé, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et la société Luxembourg Management Services Sàrl, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société. Leur mandat viendra à échéances lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

2. La société FGS Consulting LLC, ayant son siège social au 520S. 7th Street, Suite C, USA-89101 Las Vegas, Nevada est nommée commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéances lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

3. Le siège social de la société est fixé au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145297/22.

(090175952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Wyeth Whitehall Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.180.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of October.

Before Maitre Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals Incorporated, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2700 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, United States of America, registered with the state of Delaware under number 0938814,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 22, 2009 in New York.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named party represented as stated hereabove has declared its intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is "Wyeth Whitehall S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The corporate capital of the company is set at TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 20,000.-) divided into FOUR HUNDRED (400) parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for an unlimited duration, by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 16. If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 1st of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30th, 2009.

Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 20. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals Incorporated, prenamed 400 parts

The 400 (FOUR HUNDRED) parts have been fully paid up to the amount of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) per part by a contribution in cash of TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 20,000.-).

As a result the amount of TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 20,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs and Valuation

For the sake of the present deed, the capital is valued at EUR 13,372.30 (exchange rate (median price) of October 22, 2009 USD 1.- = EUR 0.66861).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 2,000.- (two thousand euros).

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51 av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at four (4).
3. The following are appointed managers (gérants) of the company:
 - Ms. Susan WEBB, Finance Director, born in Dublin (Ir) on January 23, 1958, residing at 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6;
 - Mr. David REID, attorney, born in Chelmsford (G.-B.) on January 16, 1951, professionally residing at 235 East 42nd Street, 10017 New York, (U.S.A.);
 - Mr. Jerome MYCHALOWYCH, born in Michigan (USA), on December 1, 1968, professionally residing at 150 East 42nd St., 5th Floor New York, NY 10017; and
 - Mr. Christophe PLANTEGENET, born in Wassy, on October 16, 1970, professionally residing at 51 av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Ayerst-Wyeth Pharmaceuticals Incorporated, une société de capitaux constituée selon les lois de L'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2700 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19 808, USA, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 0938814,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 octobre 2009 à New-York.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Wyeth Whitehall S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à VINGT MILLE DOLLARS U.S. (20.000,- USD) représenté par QUATRE CENTS (400) parts d'une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS U.S. (USD 50,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une période illimitée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

Art. 12. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de CINQUANTE DOLLARS U.S. (50,- USD) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2009.

Art. 18.

A) Comptes sociaux et dividende annuel

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Ayerst - Wyeth Pharmaceuticals Incorporated, précitée 400 parts

Les 400 (QUATRE CENTS) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de CINQUANTE DOLLARS US (USD 50,-) par part par un apport en numéraire de VINGT MILLE DOLLARS US (USD 20.000,-).

Le montant de VINGT MILLE DOLLARS US (USD 20.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins du présent acte, le capital actuel est évalué à € 13.372,30 (taux de change (median price) du 22 octobre 2009 USD 1,- = EUR 0,66861).

Le montant de VINGT MILLE DOLLARS US (USD 20.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
3. Ont été élus gérants de la société:

- Madame Susan WEBB, directeur financier, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6;

- Monsieur David REID, avocat, né à Chelmsford (UK), le 16 janvier 1951, demeurant professionnellement 235 East 42nd Street, 10017 New York, USA;

- Monsieur Jérôme MYCHALOWYCH, né dans le Michigan (USA), le 1^{er} décembre 1968, résidant professionnellement au 150 East 42nd St., 5th Floor New York, NY 10017; et

- Monsieur Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 16, 1970, demeurant professionnellement au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Cécile JAGER, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009, LAC/2009/45245. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144759/373.

(090175630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Euro Global Select SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.994.

—
*Extrait des résolutions prises
lors du Conseil d'Administration du 17 septembre 2009*

En date du 17 septembre 2009, le Conseil d'Administration a:

- pris note du changement de nom d'Ecureuil Gestion FCP en Natixis Epargne Financière Gestion en date du 1^{er} juillet 2008,

- décidé d'accepter la démission de Natixis Epargne Financière Gestion représenté par Monsieur Jean-Pierre Levayer en date du 17 septembre 2009,

- décidé de coopter Monsieur Jean-François Baralon, 21 Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris en tant qu'Administrateur en date du 17 septembre 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009 en remplacement de Natixis Epargne Financière représenté par Monsieur Jean-Pierre Levayer, démissionnaire

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009145222/21.

(090176467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Sogelife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 55.612.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'Administration du 23 octobre 2009*

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Alain Minette de Saint-Martin de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} décembre 2009,

- et décide de coopter en remplacement, à compter du 1^{er} décembre 2009, un nouvel Administrateur, Monsieur Philippe Perret, né le 11 janvier 1963 à Lyon (France), domicilié 12, rue d'Aumale, F-75009 Paris et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014) et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale,

- et décide de nommer, à compter du 1^{er} décembre 2009, Monsieur Philippe Perret, Président du Conseil d'Administration pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014).

- Le Conseil d'Administration prend acte que SOGECAP, administrateur de la société, ayant son siège social 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense (terme du mandat: lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014), a désigné à compter du 1^{er} décembre 2009, Monsieur Marc Duval, né le 15 septembre 1964 à Antony (France), domicilié 89, avenue Emile Thiebaut, F-78110 Le Vésinet, en qualité de nouveau représentant permanent de l'administrateur SOGECAP (en remplacement de Monsieur Philippe Perret).

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Mai Nguyen de ses fonctions d'Administrateur à compter du 1^{er} décembre 2009,

- et décide de coopter en remplacement, à effet du 1^{er} décembre 2009, un nouvel Administrateur, Monsieur Pascal Bied-Charreton, né le 28 décembre 1964 à Versailles (France), domicilié 26, rue des Abbesses, F-75018 Paris et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012) et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Henri DRIESSENS
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009145229/33.

(090176038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

BD Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.280.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Christiaan VANMEERHAEGHE, Architekt, wohnhaft in Salto del Chopo 13A, 38630 Costa del Silencio, Teneriffa.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden :

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BD CONSULTING S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- die Erbringung von Dienst- und Beratungsleistungen, insbesondere das Projekt- und Planungsmanagement einschließlich Qualitätssicherung, Facility Management, sowie die Organisation und Durchführung von Planungsleistungen und Ausführungsbetreuung im gesamten Objekt- und Hochbau Gewerbe,

- die Erarbeitung von Konzeptionen, die Entwicklung, und Vermarktung von Wohn- und Arbeitsraum Konzepten,

- den Vertrieb und die Vermittlung von Dienstleistungen und Handelsgeschäften, sowie die Ein- und Ausfuhr von Materialien, Ausstattung und Produkte der für obige Bereiche benötigte Leistungen,

- und jede damit im Zusammenhang stehende Dienstleistung im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit einem ähnlichen oder komplementären Gesellschaftszweck beteiligen und Filialen, Büros oder Zweigstellen in jedem Land errichten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124,-), welche integral durch HerrN Christiaan VANMEERHAEGHE, Architekt, wohnhaft in Salto del Chopo 13A, 38630 Costa del Silencio, Teneriffa, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

113994

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Christiaan VANMEERHAEGHE, Architekt, wohnhaft in Salto del Chopo 13A, 38630 Costa del Silencio, Teneriffa.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. VANMEERHAEGHE, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 13 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé) : J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 17. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009147432/113.

(090178525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.062.

*Extrait des résolutions prises
par l'Actionnaire Unique en date du 2 septembre 2009*

En date du 2 septembre 2009, l'actionnaire unique de la société a décidé:

- de nommer, avec effet au 2 septembre 2009, Monsieur Stéphane Noirie, 34B, rue Vignon, F-75009 Paris, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil de Gérance

Signatures

Référence de publication: 2009145223/16.

(090176456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Assurisk, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.328.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 15 septembre 2009

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Guido Segers, domicilié Torenstraat 114 BE - 3110 ROTSELAAR, en tant qu'Administrateur et Président;

2. L'Assemblée nomme Monsieur Johan Thijs, domicilié Moorsemestraat 260 BE - 3130 BETEKOM en tant qu'Administrateur et Président. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009145245/14.

(090176374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Ento S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.229.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société:
ENTO Sàrl, société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 112.229, domiciliée 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Philippe GAIN
Gérant

Référence de publication: 2009145395/12.

(090176136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Belpport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 7.600.320,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.913.

*Extrait des résolutions des associés
de Belpport Holdings S.à r.l. (la «Société») en date du 9 novembre 2009*

Les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de Mme Nilhan DEGER en tant que gérant B de la Société avec effet au 9 novembre 2009;
- de nommer M. Rüstü Ibrahim IZMEN, avec adresse professionnelle au Levazim Mahallesi, Aydin Sitesi, B-3, D.18, 34340 Besiktas - Istanbul (Turquie), en tant que nouveau gérant B de la Société, avec effet au 9 novembre 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145224/17.

(090176446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

International Toys S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 170.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.290.

L'an deux mil neuf, le trois novembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire, résidant à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Maître Christian Jungers, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Johannes Rongen, administrateur demeurant à Weiler-la-Tour, agissant en sa qualité d'administrateur unique (ci-après l'Administrateur Unique) de International Toys S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen (ci-après la Société), conformément aux résolutions de l'Administrateur Unique prises en date du 2 novembre 2009 (ci-après les Résolutions), par lesquelles l'Administrateur Unique a donné mandat à Maître Christian Jungers, prénommé, ainsi qu'à chaque avocat de l'étude Allen & Overy Luxembourg de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

Une copie des Résolutions, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La Société a été constituée suivant acte dressé par Me Camille MINES, résidant à Capellen, en date du 9 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 octobre 2009, numéro 2014, page 96630 (ci-après les Statuts), lequel n'a pas été modifié depuis lors.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1. Les Statuts prévoient en leur article 5 les dispositions suivantes:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille euros) divisé en 17.500 (dix-sept mille) actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est autorisé d'augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, de temps en temps, au cours d'une période expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues par l'Article 10 pour les décisions ordinaires.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est ici autorisé de déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y inclus des primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution des actions entièrement souscrites aux actionnaires en lieu et place de dividendes.

Chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective l'augmentation de capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le conseil d'administration nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire."

2. En vertu du capital autorisé et en exécution des Résolutions, l'Administrateur Unique a décidé de réaliser le capital autorisé, destiné à être libéré par voie d'apports en espèces à concurrence de 1.669.000 (un million six cent soixante neuf mille euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), à EUR 1.700.000 (un million sept cent mille euros) représenté par 17.000 (dix-sept mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) par l'émission de 16.690 (seize mille six cent quatre-vingt dix) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) (les Nouvelles Actions).

En vertu de ce qui précède, l'Administrateur Unique a obtenu et accepté la souscription des Nouvelles Actions.

3. Les Nouvelles Actions ont été souscrites comme renseigné dans les Résolutions et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme "International Toys S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 1.669.000 (un million six cent soixante neuf mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat délivré par la Banque BGL BNP Paribas à Luxembourg.

4. Suite à l'augmentation de capital de la Société, l'article 5 des Statuts est modifié et prend dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 1.700.000 (un million sept cent mille euros) représenté par 17.000 (dix-sept mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille euros) divisé en 17.500 (dix-sept mille cinq cents) actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est autorisé d'augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, de temps en temps, au cours d'une période expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues par l'Article 10 pour les décisions ordinaires.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est ici autorisé de déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y inclus des primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution des actions entièrement souscrites aux actionnaires en lieu et place de dividendes.

Chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective l'augmentation de capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le conseil d'administration nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la constatation d'augmentation de capital, sont estimés approximativement à la somme de € 2.675,- (deux mille six cent soixante-quinze Euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Capellen.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JUNGERS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 4 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3786. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 20 novembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009147441/91.

(090178879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Accessible Luxury Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.526.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 28 septembre 2009:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay comme administrateur de la Société avec effet au 8 janvier 2009; et

- de nommer Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur A de la Société, avec effet au 8 janvier 2009, et pour une durée de six ans.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009145226/16.

(090176394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.720,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

—
Avec effet au 1^{er} avril 2008, les transferts de parts sociales ordinaires B (Parts B) et de parts sociales préférentielles D (Parts D) suivants ont eu lieu:

- 951 000 Parts B de Mold-Masters Asia Inc a 2079406 Ontario Limited ayant pour siège social le 223, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G4X5 (2079406);

- 350 000 Parts B de 1147646 Ontario Limited à 2079406;

- 2 142 800 Parts B de 1003059 Ontario Limited à 2079406;

- 8 561 000 Parts D de Mold-Masters Asia Inc à 2079406;

- 3 150 000 Parts D de 1147646 Ontario Limited à 2079406; et

- 19 285 200 Parts D de 1003059 Ontario Limited à 2079406.

De sorte que 2079406 détient 3 443 800 Parts B et 30 996 200 Parts D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009145319/22.

(090175766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

GIP U&C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.824.

—
*Extrait des décisions prises
par l'associé unique en date du 28 octobre 2009*

1. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Channel Islands demeurant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société, avec effet au 28 octobre 2009;

2. Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique demeurant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société, avec effet au 28 octobre 2009;

3. Monsieur Nic Bernard, né le 7 septembre 1960 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 35 Portman Square, Londres, W1H 6LR, Royaume-Uni est nommé gérant de classe A de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 28 octobre 2009.

4. Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 28 octobre 2009.

5. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Channel Islands, demeurant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 28 octobre 2009.

6. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de deux (2) à trois (3).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Nic Bernard, gérant de classe A;
- Monsieur François Pfister, gérant de classe B; et
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour la Société
Costas Constantinides
Mandataire

Référence de publication: 2009145225/34.

(090176430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pareta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.384.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 novembre 2008 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS de son poste d'Administrateur B.

2. Il est pourvu au remplacement de l'administrateur démissionnaire en procédant à la nomination audit poste de Monsieur Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009145277/20.

(090175986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 61.674.

—
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil
d'Administration tenue au siège social de la société en date du 9 novembre 2009*

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident:

- de nommer Monsieur Serge KRANCENBLUM comme Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Serge KRANCENBLUM viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

CI-ERRE LUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009145241/18.

(090175852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Gosth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 142.054.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 novembre 2009 que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mattia GRAZIANI de sa fonction d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, et ce avec effet immédiat, Monsieur Francesco OLIVIERI, juriste, né le 22/08/1951 à Milan (Mi) Italie, demeurant au 4, Via Palestro, 50123 Florence (Fi) Italie, en remplacement de Monsieur Mattia GRAZIANI, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2015.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

GOSTH S.A.

Kristen SIMAT / Samwill ASSY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009145353/22.

(090176180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Café Um Bur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 9, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 105.371.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2009

Les associés de la société Café um Bur s.à r.l., constituée en date du 23 décembre 2004 aux termes d'un acte reçu par le Notaire Jean SECKLER de résidence à Junglinster, et représentants l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour:

- 1) Constatation de la démission de Monsieur Sébastien BADOWSKI de ses fonctions de gérant administratif.
- 2) Constatation de la démission de Monsieur Sébastien BADOWSKI de ses fonctions d'associé.
- 3) Constatation de Mme Gabrielle MUSER qui reprend les fonctions de gérante unique.
- 4) Constatation de Mme Gabrielle MUSER qui reprend les fonctions de associée unique.

Sont présents:

- Monsieur Sébastien BADOWSKI, associé, né le 28.04.1979 à Lodz (Pologne) et demeurant à L-4411 Soleuvre, 7, rue Dennebesch,
- Madame Gabrielle MUSER, gérante technique, née le 09.04.1961 à Luxembourg et demeurant à L-4831 Rodange, 362, route de Longwy.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Bettange-sur-Mess, le 14 septembre 2009.

M. Sebastian BADOWSKI / Mme Gabrielle MUSER.

Référence de publication: 2009145247/25.

(090176383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

L.C.P. SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg E 3.120.

Résolutions prises par les associés en date du 9 novembre 2009

Il est constaté:

- qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro le capital de la Société s'élève actuellement à trois mille sept cent cinquante euros (3.750,- EUR), divisé en cent cinquante (150) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR);

- que suite à ce qui précède ainsi qu'à des conventions de cessions de parts sous-seing privé dûment acceptées par le gérant au nom de la Société, l'article 6 des statuts se lit dorénavant comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trois mille sept cent cinquante euros (3.750,- EUR), divisé en cent cinquante (150) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1) Monsieur André WILWERT, administrateur de sociétés, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I ^{er} , cinquante parts	50
2) Monsieur Jean SECKLER, notaire, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich, cinquante parts	50
3) Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés, cinquante parts	50
Total: cent cinquante parts,	150

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être souscrite sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

André WILWERT

Gérant

Référence de publication: 2009145322/29.

(090176484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Chiny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.455.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 14 Juillet 2009

Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009145399/13.

(090175909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.